



## **CR du groupe de travail sur la fusion des instances : élaboration des politiques de prévention et des questions budgétaires afférentes**

Le lundi 8 novembre s'est déroulé un GT sur l'élaboration des politiques de prévention du ministère et des questions budgétaires afférentes.

Il s'agit du premier GT d'un cycle qui se poursuivra en 2022. L'administration part d'une feuille blanche et **nos fédérations sont une fois de plus dans la construction pour le mieux-disant des agents et des cadres.**

C'est un chantier de prospective avec pour cette réunion deux thèmes :

- 1/ La préparation de la politique de prévention du ministère
- 2/ La question budgétaire

**En préambule, L'UNSA FINANCES et la CFE-CGC FINANCES, ont accepté les thèmes et la méthode consistant à laisser la parole à chaque représentant syndical !**

1/ La première question est de voir comment on définit la future politique de prévention avec la réforme du dialogue social. Comment la diffuse-t-on ? Au niveau ministériel ? Directionnel ? Vers les réseaux ?

**Pour les fédérations UNSA et CFE-CGC, la politique de prévention est une politique ministérielle qui doit profiter à tous les agents et cadres du ministère quelle que soit la taille de leurs directions d'affectation. La vraie question pour nous est : comment la diffuser ? Auprès de quelle instance ? Avec quels moyens (budget et temps syndical) ?**

**Pour nos fédérations, il faut absolument que cette politique soit concrète et lisible par toutes et tous !**

**A ce titre, nous sommes favorables à des objectifs annuels, complétés par des objectifs bi-annuels ciblés. Nous sommes suffisamment responsables pour comprendre que tout ne peut être fait en même temps et qu'il faut donc savoir se fixer des objectifs et avoir les moyens pour les atteindre.**

**Pour les fédérations UNSA et CFE-CGC, il est donc important d'avoir un document de cadrage ministériel (note ministérielle) qui donnerait les grandes orientations à suivre en matière de politique de prévention. Si les directions (DGFIP, Douanes, INSEE...) souhaitent avoir leur propre note, celle-ci ne pourra être qu'une émanation de la note ministérielle. Mais il est important de posséder ce document ministériel, presque sacralisé, afin que les orientations et leur mise en œuvre soient les mêmes pour tous les agents, quelles que soient leurs directions d'origines.**

2/ la question du budget

L'administration nous pose la question de savoir comment, avec la réforme des instances du dialogue social, on décline le budget de la prévention. Selon les mêmes pratiques au niveau des FS des Directions ? Selon un nouveau système ? faut-il vraiment prévoir un budget ?

**Les fédérations UNSA et CFE-CGC sont favorables à une politique de prévention ministérielle et donc à un budget ministériel qui doit avoir de la souplesse pour tenir compte des différentes réalités du terrain. Un budget qui doit être vérifié, même si un dialogue en amont entre les différents acteurs de la politique de prévention paraîtrait plus pertinent et plus efficace qu'un simple contrôle a posteriori ! Ce budget doit permettre d'être efficient (ex : les appels à projet pourrait être étudiés au niveau ministériel)**